# Evolution des prix du gaz naturel sur le marché résidentiel – juin 2012

**Avertissement**

L'objectif du présent document est d'illustrer l'évolution des prix sur le marché du gaz naturel pour les clients domestiques belges depuis la libéralisation.
Le client qui souhaite comparer les offres des différents fournisseurs pour sa situation propre fera usage des modules de calcul des régulateurs régionaux :
- Flandre (VREG) http://www.vreg.be/doe-de-v-test
- Bruxelles (BRUGEL) http://www.brugel.be/Simulation/
- Wallonie (CWAPE) http://simulateur.ugr.be/

## 1. Introduction

Chez les clients résidentiels gaz naturel, on recense deux types de clientèle :

- le client « cuisine – eau chaude »
  consommation moyenne : 2.326 kWh/an (client type T1 - Eurostat D1)
- le client « chauffage »
  consommation moyenne : 23.260 kWh/an (client type T2 - Eurostat D3)

Les graphiques à partir de la page 2 permettent de comparer les prix des principaux fournisseurs dans la zone d'un GRD représentatif dans les trois régions. Pour le client chauffage, une comparaison de prix est également effectuée avec un client mazout[1].

## 2. Méthodologie

**- au niveau GRD**

Pour déterminer le tarif moyen en Flandre, on a choisi le GRD Iverlek (Brabant VL)
Pour déterminer le tarif moyen en Wallonie, on a choisi le GRD Sedilec (Brabant WAL)
Pour déterminer le tarif moyen à Bruxelles, on a choisi le seul GRD Sibelga.

**- au niveau Fournisseur**

Les fournisseurs ayant fait l'objet de la comparaison sont ceux présents dans au moins deux régions du pays :

- Electrabel Customers Solutions "ECS" (EnergyPlus)
- Eneco
- Essent (variable 1 an)
- Lampiris
- Luminus (Actif 1 an)
- Nuon (Gaz naturel)
- Octa+

**Remarque importante** : la comparaison est basée sur les fiches tarifaires publiées en juin 2012. Celles-ci sont établies sur base des paramètres du mois de mars 2012.

[1] Pour cette comparaison, on a pris comme hypothèse qu'1 litre de mazout correspond respectivement à 1 m³ de gaz naturel et 11 kWh. Le pouvoir calorifique d'un m³ de gaz naturel peut cependant varier entre 9,52 et 12,79 kWh/m³. Il faut dès lors considérer cette comparaison avec prudence.

## 3. Situation en juin 2012

### 3.1. Tarif T1 « cuisine eau chaude » - client type gaz Eurostat D1 2.326 kWh/an

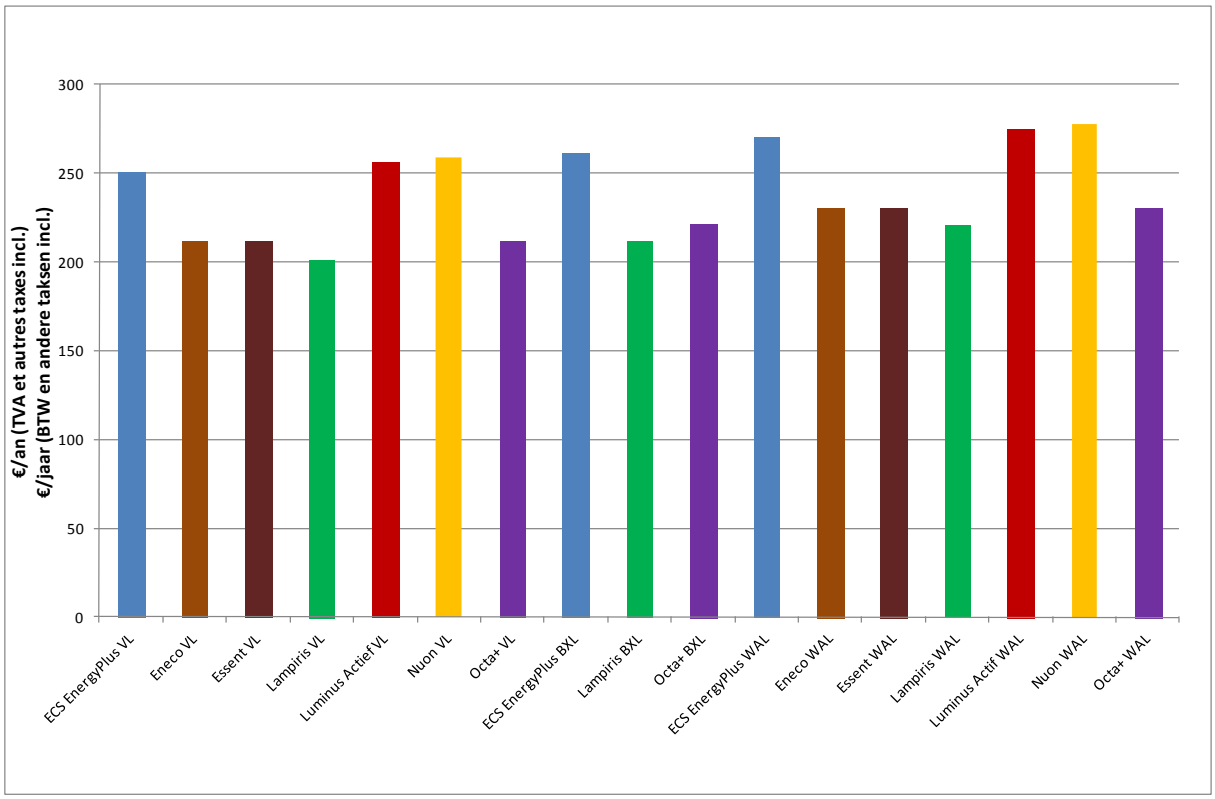


### 3.2. Tarif T2 « chauffage » - client type gaz Eurostat D3 23.260 kWh/an et client mazout 2.115 litres/an (sur base de 1 l = 1 m³ = 11 kWh)

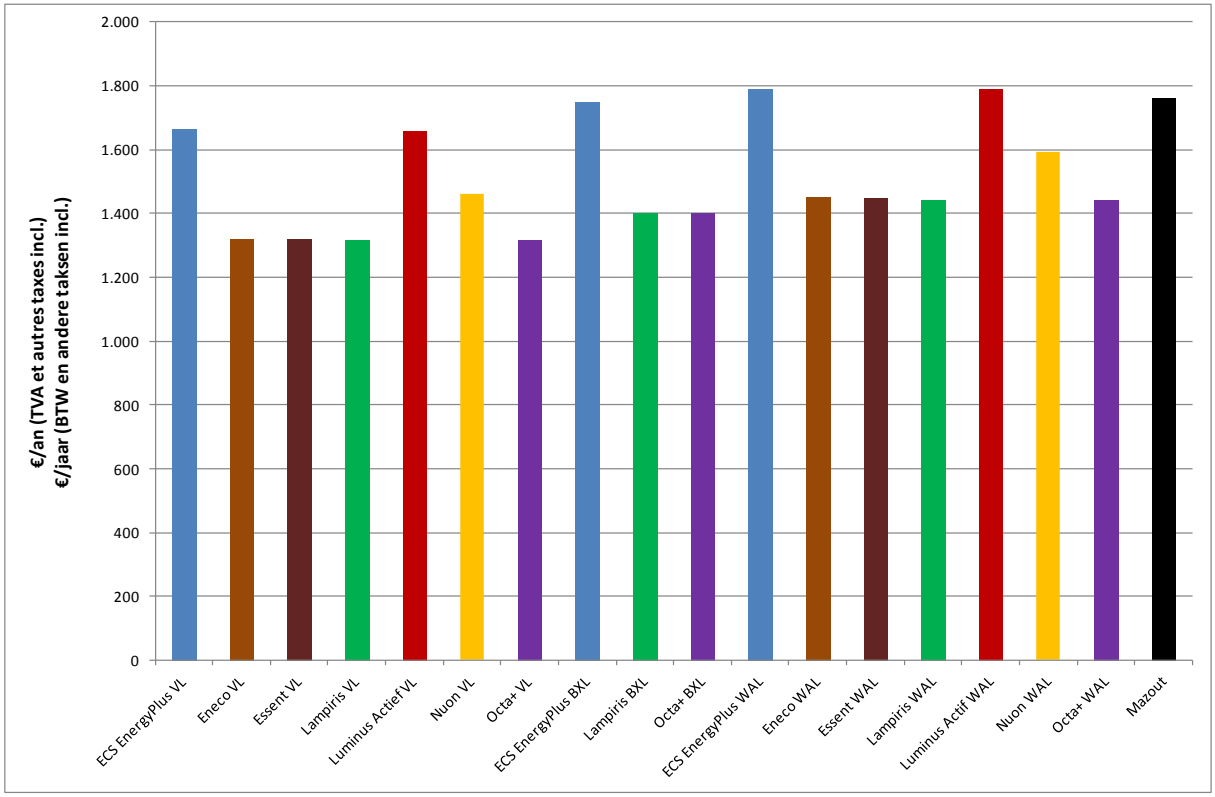

Eneco, Essent, Lampiris et Octa+ pratiquent les tarifs les plus bas pour l'application « cuisine – eau chaude » et pour l'application « chauffage ».

Comparaison gaz naturel – mazout pour l'application « chauffage »

Tout d'abord, il faut rappeler que les tarifs du gaz naturel ne sont plus uniformes pour toute la Belgique. Il existe des différences entre fournisseurs et entre zones de distribution. Pour quand même effectuer une comparaison suffisamment objective, on a choisi le fournisseur ayant la plus grande part de marché (ECS, formule EnergyPlus) dans une zone au tarif de distribution moyen (Iverlek). Relevons que le tarif repris ici n'est pas le tarif le plus avantageux du marché. Les meilleurs tarifs gaz sont d'environ **1,4** c€/kWh (soit **14** c€/m³) inférieurs au tarif ECS (voir page 10).

Les tarifs du mazout repris sont les tarifs maximum 1000 ppm (> 2.000 l) publiés par le SPF Economie. Le meilleur tarif mazout est en général inférieur de 2 c€/l au prix officiel.

En juin 2012, un client gaz naturel paye moins qu'un client mazout. Pour rappel, l'évolution des prix pétroliers influence très rapidement le prix du mazout mais se répercute avec un retard d'environ 6 mois sur le prix de la molécule de gaz naturel. Celle-ci représente environ 60 % du prix total payé par le client, le reste étant déterminé par les tarifs de réseaux et les taxes.

L'effet du décalage est illustré par le graphique ci-après. L'écart entre le prix du mazout et le prix du gaz naturel est aujourd'hui d'environ **100** € par an pour le client type T2[2]. Sur les quatre dernières années, le prix du mazout il y a six mois (M-6) montre une meilleure corrélation avec le prix du gaz naturel que le prix du mazout.

3.3. Evolution des prix all-in du mazout (2.115 litres/an) et du gaz (23.260 kWh/an - ECS Energy Plus - zone Iverlek)

[2] Ceci est valable en Flandre. Les prix en Wallonie pour le gaz (plus chers qu'en Flandre et à Bruxelles en raison de tarifs de distribution plus élevés) sont environ 30 €/an plus chers chez ECS que le mazout.

## 4. Comparaison des fournisseurs depuis 2007 (tarifs indexés[3])

Ce second point analyse l'évolution tarifaire TTC des différents fournisseurs depuis 2007 dans les trois régions pour le tarif « cuisine – eau chaude » et le tarif « chauffage ».

### 4.1 Evolution T1-T2

***Flandre***

Tarif T1 "cuisine - eau chaude" client type Eurostat D1 (2.326 kWh/an)

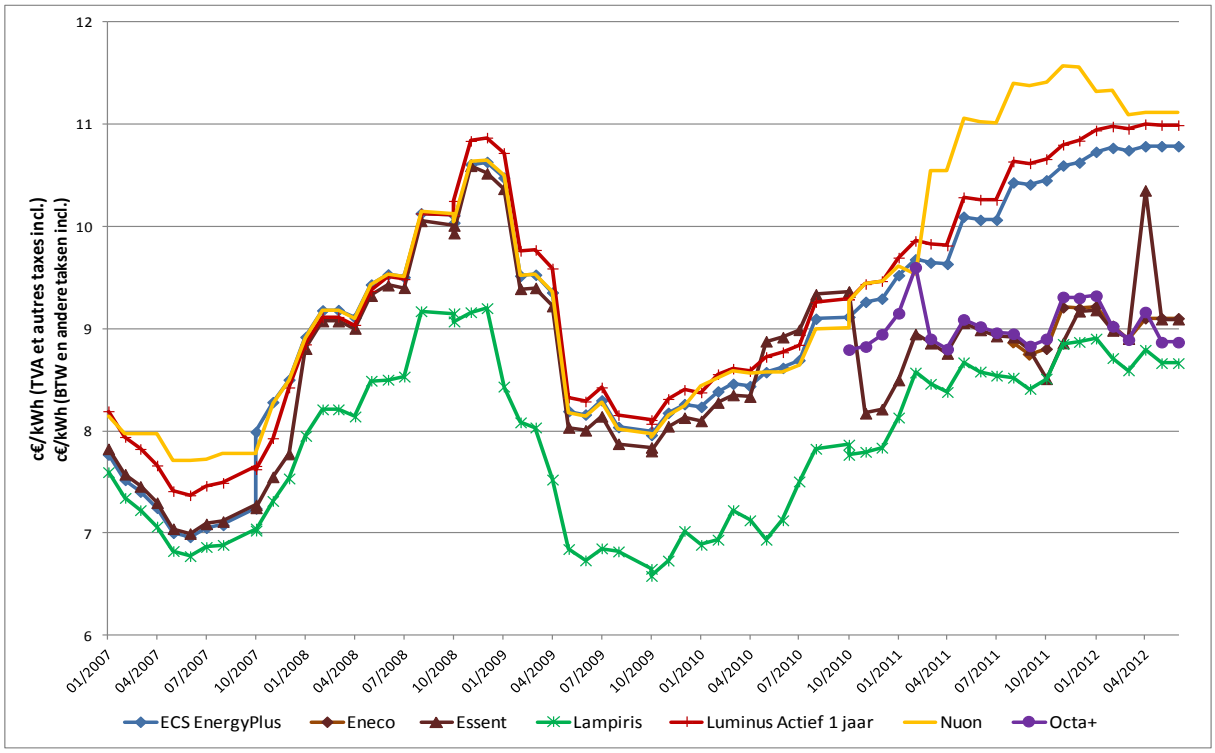


Tarif T2 "chauffage" client type Eurostat D3 (23.260 kWh/an)

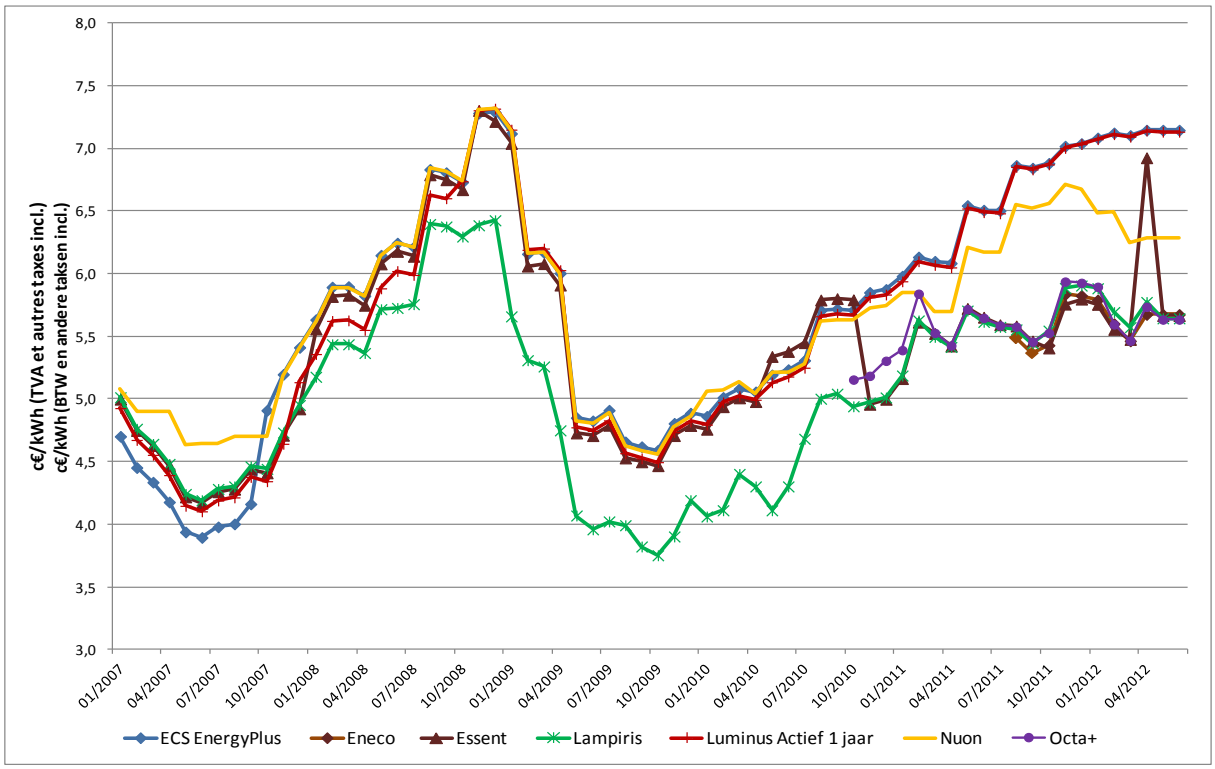


[3] Essent ne proposait pas de tarif variable en avril 2012 mais uniquement un tarif fixe plus onéreux.

***Bruxelles***

Tarif T1 "cuisine - eau chaude" client type Eurostat D1 (2.326 kWh/an)

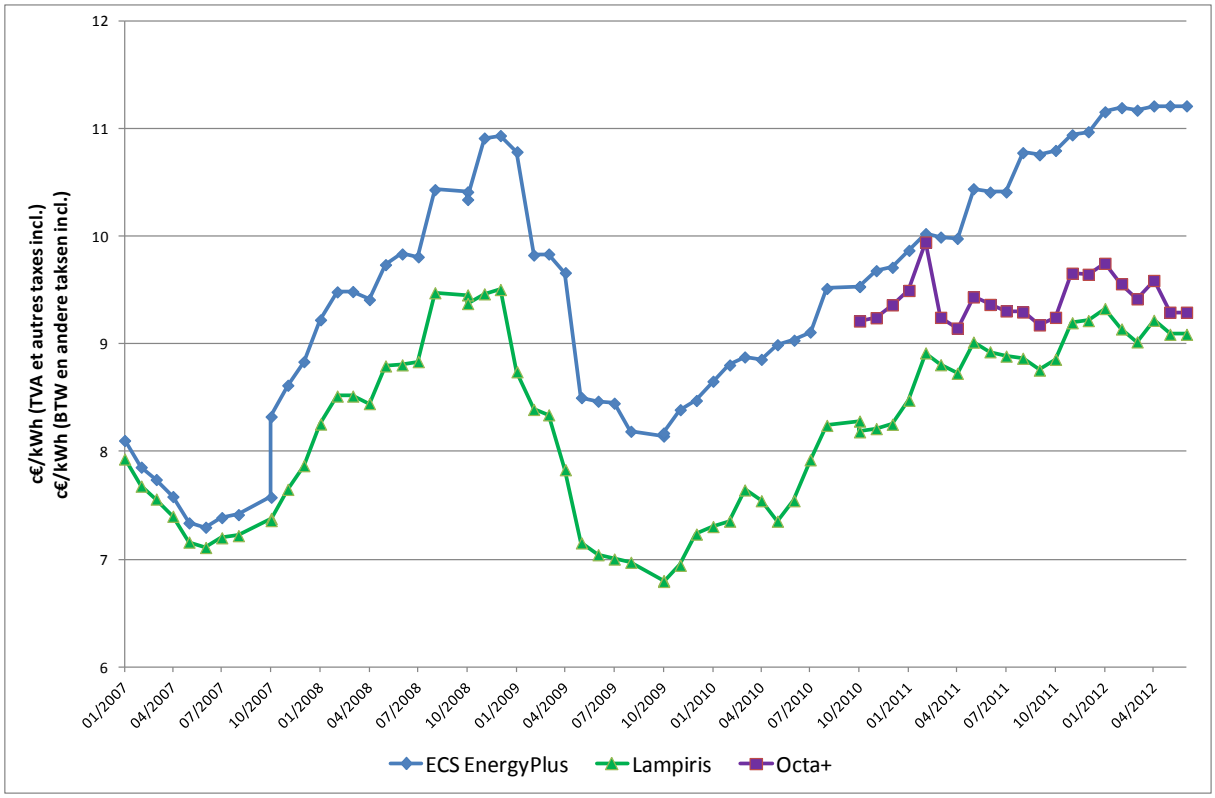


Tarif T2 "chauffage" client type Eurostat D3 (23.260 kWh/an)

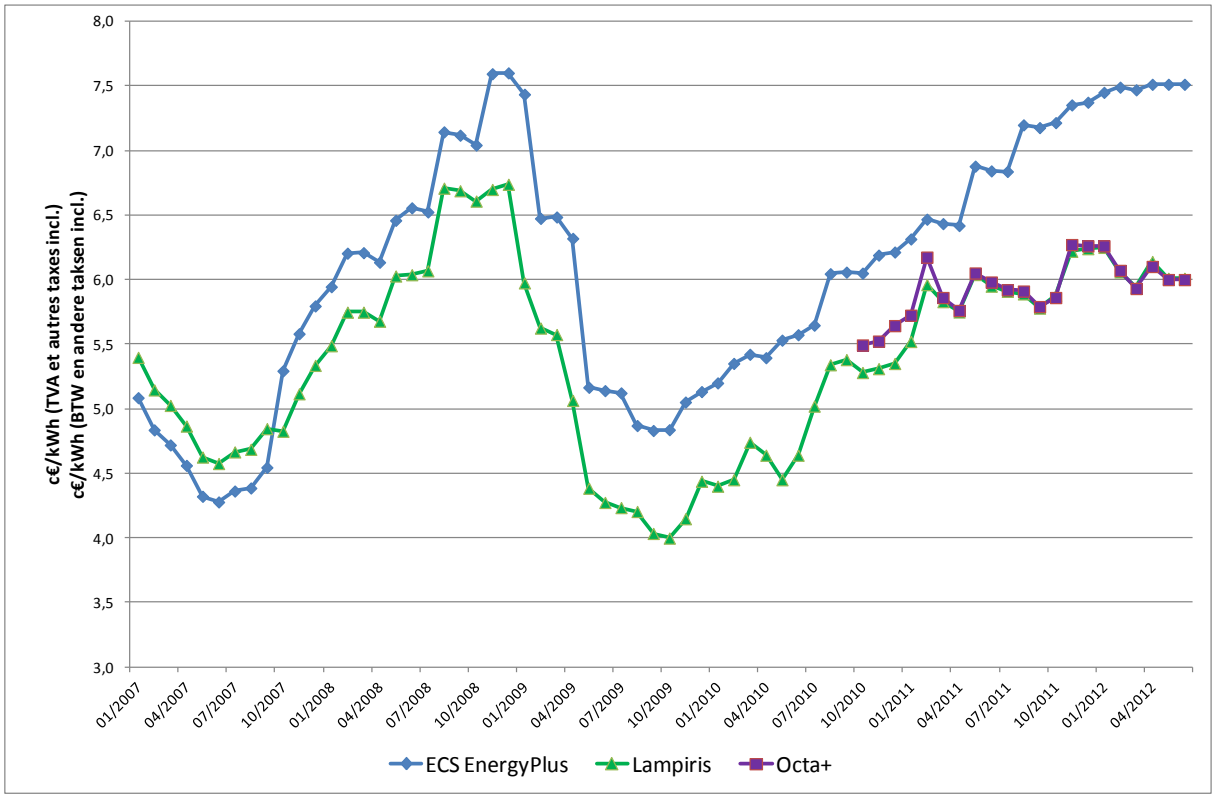

***Wallonie***

Tarif T1 "cuisine - eau chaude" client type Eurostat D1 (2.326 kWh/an)

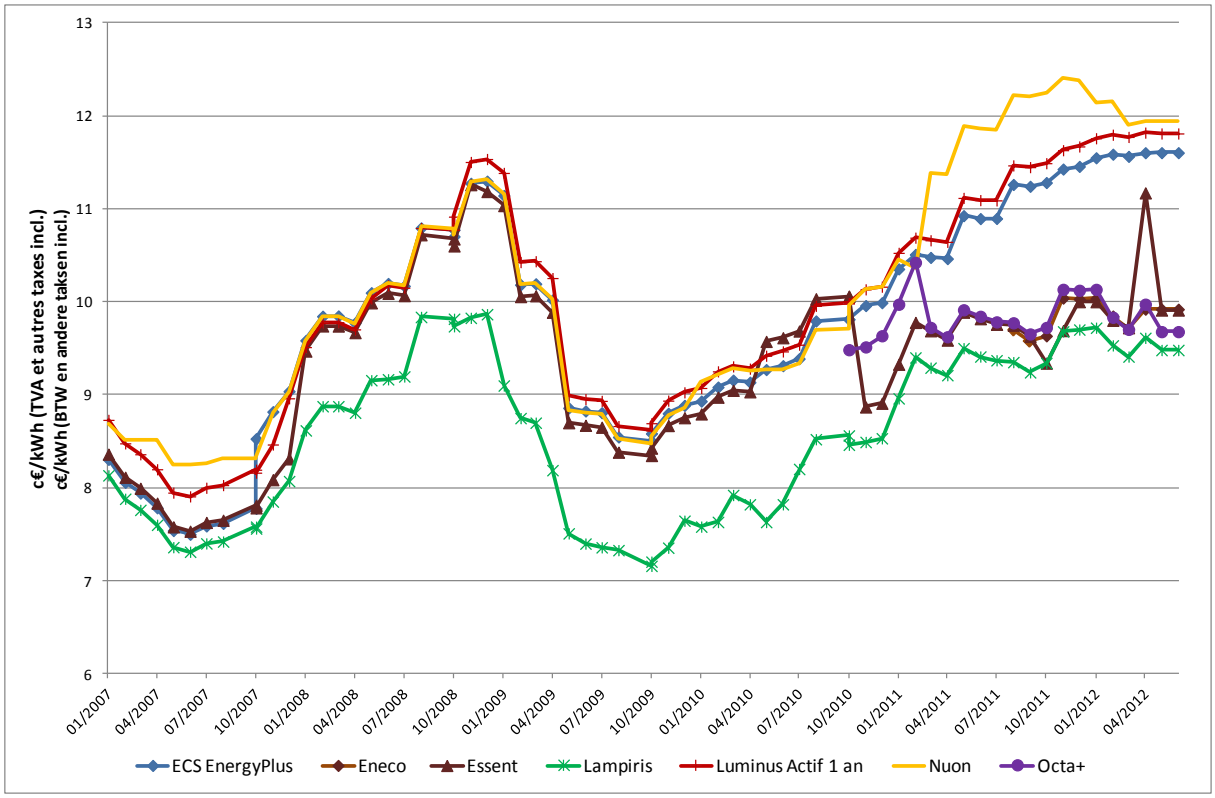


Tarif T2 "chauffage" client type Eurostat D3 (23.260 kWh/an)

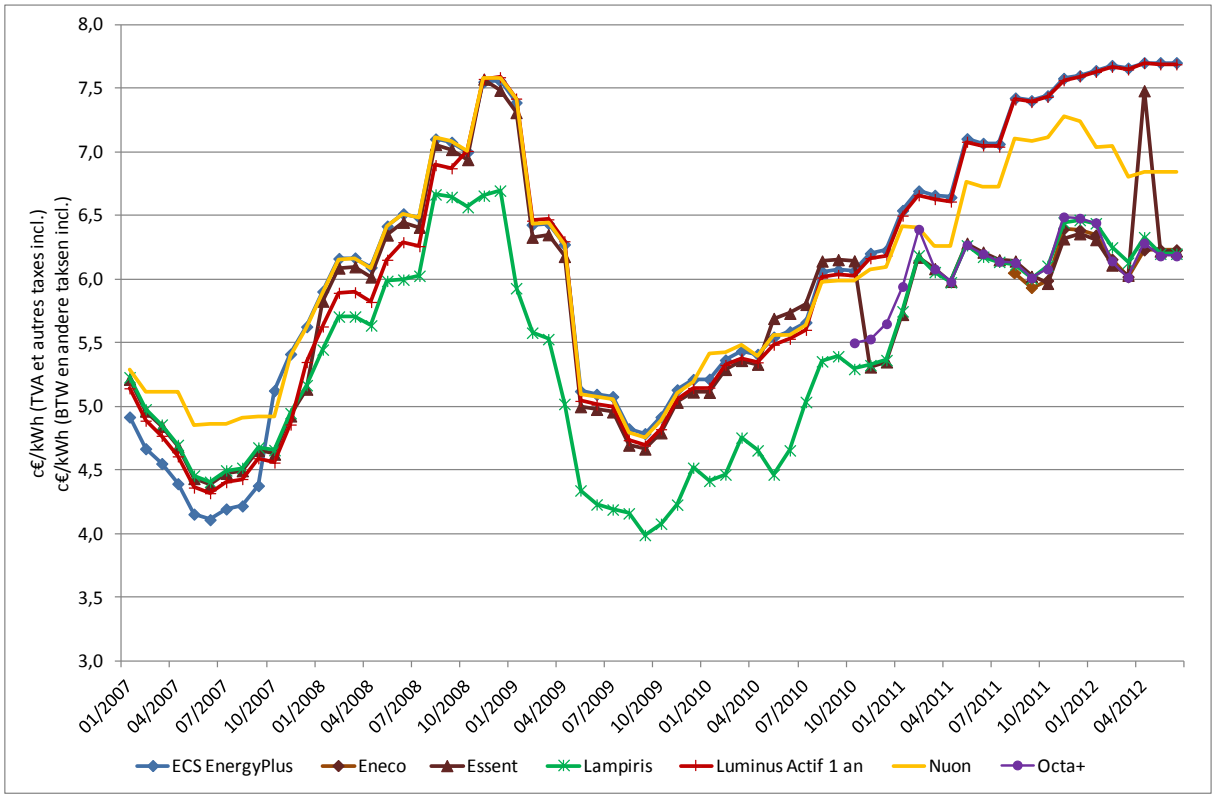

## 4.2. Commentaires sur l'évolution des tarifs

Les tarifs indexés affichés par les fournisseurs sont inchangés en juin 2012 par rapport à mai 2012.

Eneco, Essent, Lampiris et Octa+ sont les quatre fournisseurs de loin les plus compétitifs quel que soit le niveau de consommation résidentielle. Leur terme proportionnel (3,84 c€/kWh) est de près de 30 % inférieur à celui des fournisseurs historiques. Pour une consommation standard (23.260 kWh/an), on constate une différence d'environ **340** €/an TVAC entre le fournisseur le moins cher et le fournisseur le plus cher (en ce qui concerne les tarifs variables).

Le tableau ci-après montre le niveau des termes fixe et proportionnel pour la partie énergie (transport compris) pour juin 2012.

**Energie & Transport** TVA et autres taxes incl. / BTW en andere taksen incl.

| | T1 (0-5 MWh) | | T2 (5-30 MWh) | |
|---|---|---|---|---|
| | Fixe (€/an) / Vast (€/jaar) | Prop (c€/kWh) | Fixe (€/an) / Vast (€/jaar) | Prop (c€/kWh) |
| ECS EnergyPlus | 44,30 | 5,347 | 47,15 | 5,290 |
| Eneco | 40,00 | 3,849 | 40,00 | 3,849 |
| Essent | 40,00 | 3,840 | 40,00 | 3,840 |
| Lampiris | 30,00 | 3,840 | 35,00 | 3,840 |
| Luminus Acti(e)f | 51,13 | 5,260 | 51,13 | 5,260 |
| Nuon | 75,00 | 4,480 | 75,00 | 4,310 |
| Octa + | 35,00 | 3,830 | 35,00 | 3,830 |

## 4.3. Décomposition du prix du gaz naturel - client T2 ECS en zone Iverlek (06/2012)

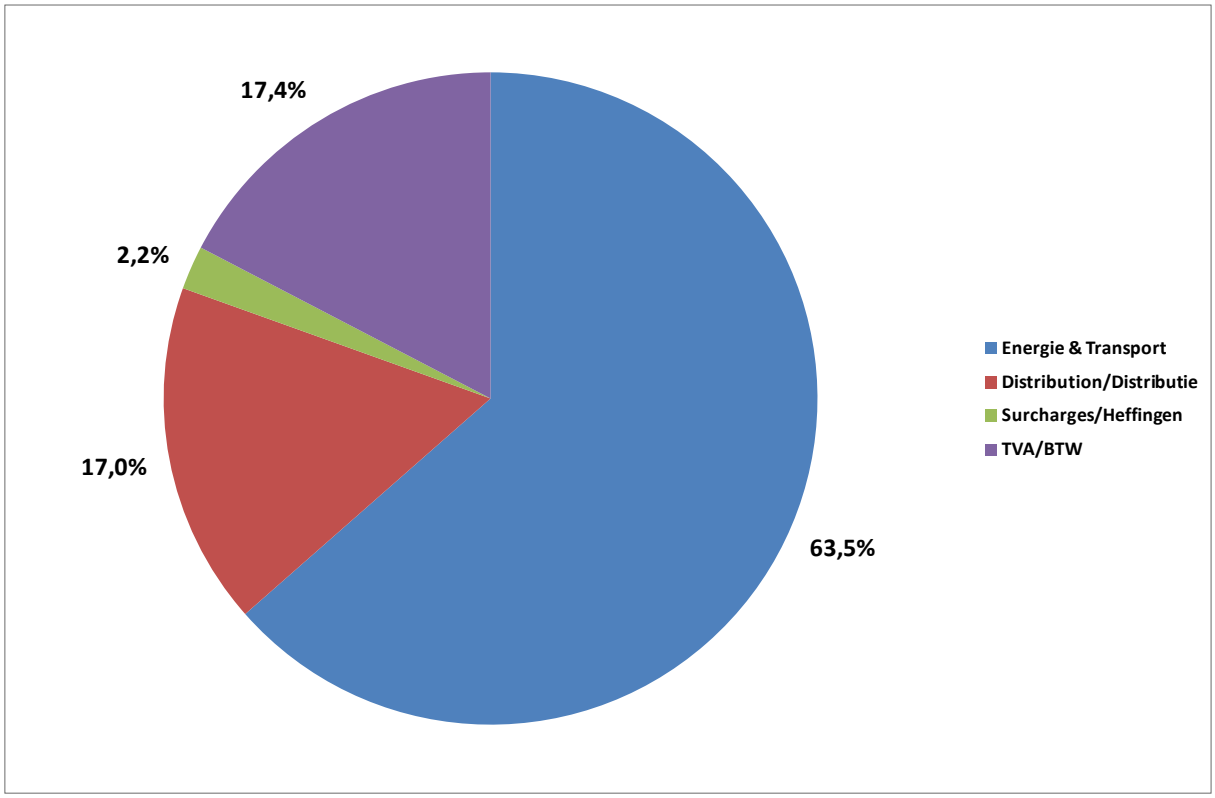

## 5. Evolution du prix des produits pétroliers et gaziers impactant le prix final du gaz naturel

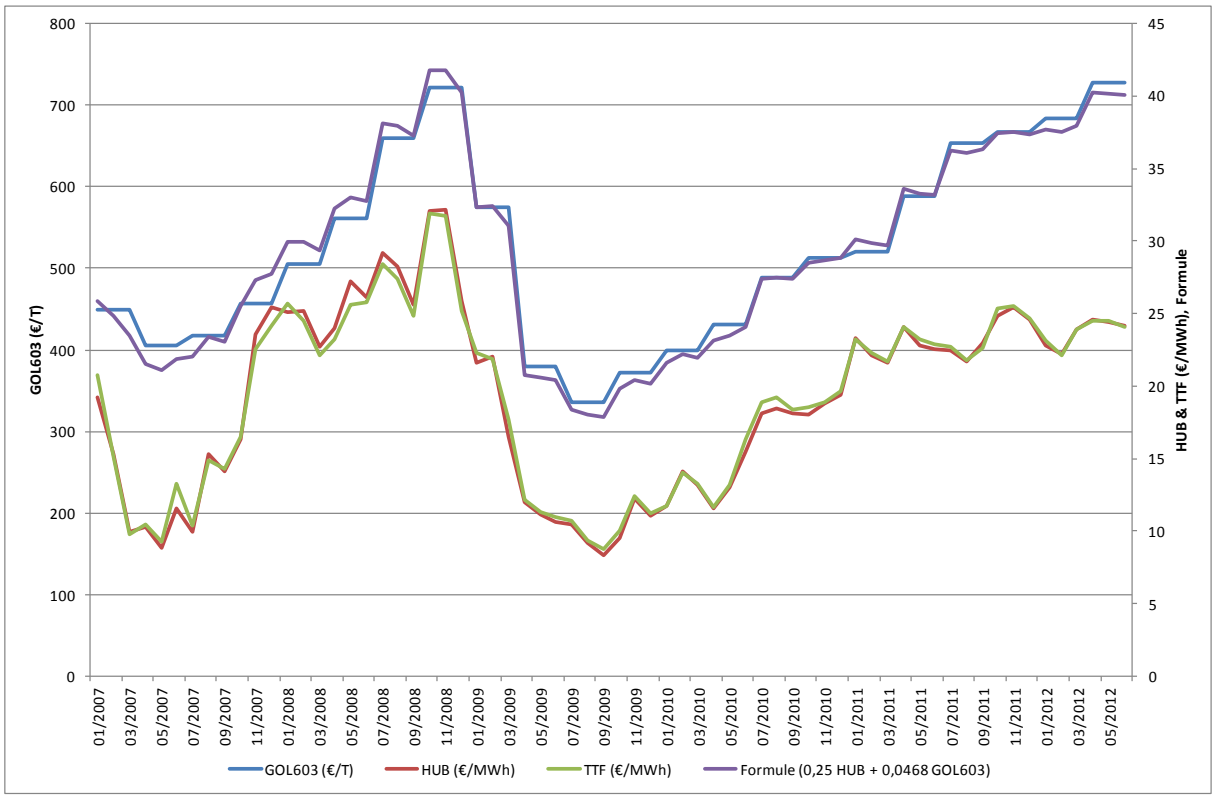


Les cotations gazières mensuelles HUB (Zeebrugge) et TTF (Pays-Bas) se situent à un niveau généralement compris entre 20 et 25 €/MWh depuis début 2011. D'après des publications spécialisées, elles devraient demeurer au même niveau lors des prochains mois en raison de l'offre abondante de gaz sur les marchés spot.

La moyenne « 603 » de la valeur pétrolière Gasoil (Rotterdam Barges) est passé de plus de 680 €/tonne au premier trimestre 2012 à près de 730 €/tonne au second trimestre 2012. Cette augmentation de 7 % n'a cependant pas été intégrée dans la composante énergie en raison du gel des prix.

Le différentiel de prix entre les offres indexées sur le gaz spot et les offres indexées sur le pétrole demeure de **340** €/an TVAC pour une consommation standard de 23.260 kWh/an.

La formule (0,25 HUB + 0,0468 GOL603) utilisée par les deux principaux fournisseurs montre une corrélation très forte avec la moyenne « 603 » de la valeur pétrolière Gasoil. Au niveau des valeurs actuelles des paramètres sous-jacents, il apparaît que le prix de la molécule de ces fournisseurs est influencée à 85 % par la moyenne « 603 » de la valeur pétrolière Gasoil et à 15 % par le HUB.

Les cotations du mois M servent à déterminer les tarifs du mois M+1. Les cotations du mois de mars 2012 servent néanmoins de plafond pendant la période de gel.

## 6. Evolution du tarif commercial fixe et du tarif commercial indexé (composante énergie uniquement, hors redevance fixe)

Le graphique ci-après montre l'évolution du tarif commercial fixe et du tarif commercial indexé depuis janvier 2009. On reprend ici uniquement le tarif proportionnel (en c€/kWh) exprimé TVAC.

Au niveau du tarif indexé, on remarque une différence de prix entre les offres indexées principalement sur le prix spot du gaz (Eneco, Essent, Lampiris, Octa+) et les offres indexées principalement sur les prix pétroliers (ECS, Luminus, Nuon), ces dernières s'avérant plus onéreuses.

Les tarifs fixes comparés ont des durées différentes (1 an chez Essent et chez ECS, 3 ans chez Nuon). Cette durée a normalement une influence sur le niveau de tarif, une durée plus longue ayant généralement un tarif supérieur, mais ceci n'est ici cependant pas le cas.

Les tarifs fixes sont quasiment toujours supérieurs aux tarifs indexés. Il est donc singulier de constater que les tarifs *fixes*[4] Nuon 3 ans, Essent 1 an et ECS 1 an sont moins chers que les tarifs *indexés* ECS et Luminus.

Le seul mouvement constaté en juin 2012 a trait au tarif fixe de Nuon 3 ans qui est en baisse. Les autres tarifs restent inchangés.

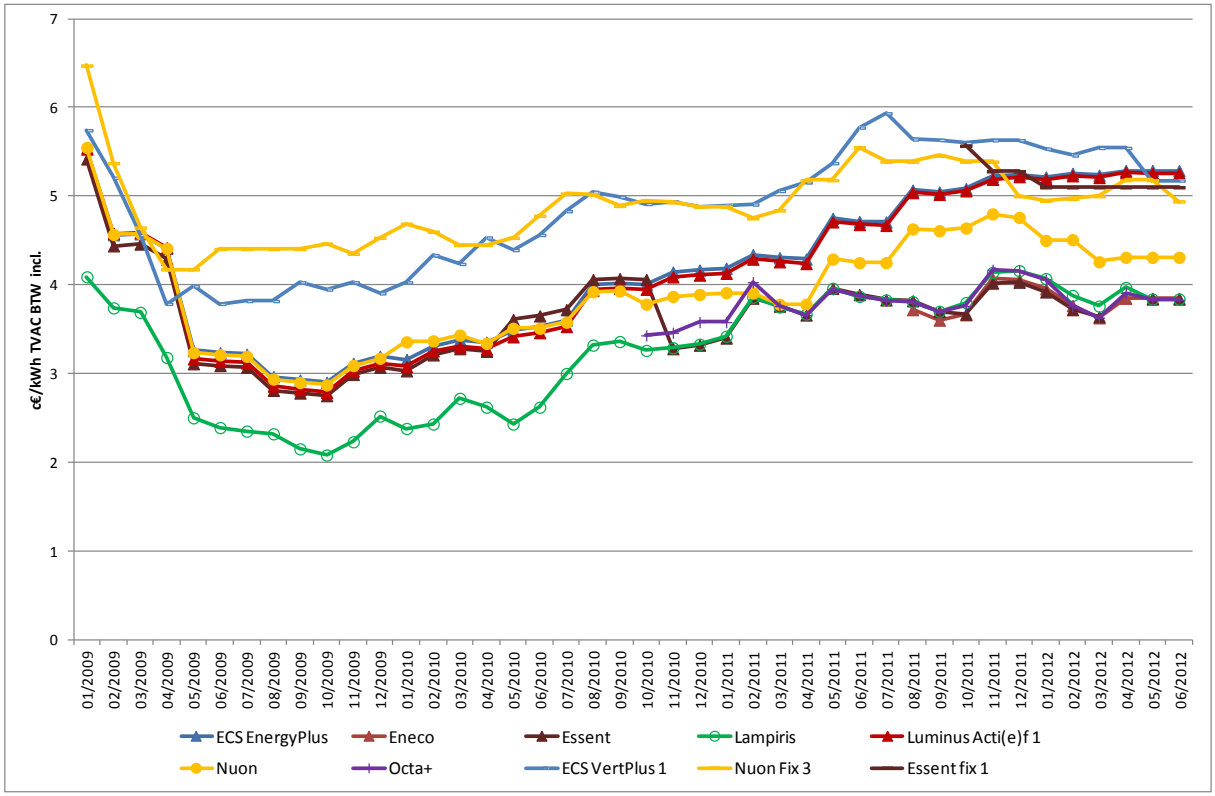


[4] Nuon a également introduit récemment une formule fixe 1 an très bon marché mais elle n'est pas présentée ici car elle n'est pas la plus représentative.

## 7. Evolution du tarif social et du tarif commercial indexé

Le graphique ci-après montre l'évolution du tarif social ainsi que l'évolution des tarifs commerciaux (terme variable) du fournisseur le moins cher d'une part et du fournisseur le plus cher (ECS Energy Plus) dans la zone de distribution d'Iverlek (Brabant Flamand) depuis janvier 2007.

Le tarif social avait légèrement augmenté en février 2012. Le tarif social figé pour un semestre est actuellement de 37,81 €/MWh HTVA. Le tarif commercial chez ECS en zone Iverlek est supérieur à 60 €/MWh HTVA. La différence entre le tarif social et celui de ECS est supérieure à 20 €/MWh HTVA. La différence entre le tarif social et celui du fournisseur le moins cher est quant à elle inférieure à 10 €/MWh HTVA.

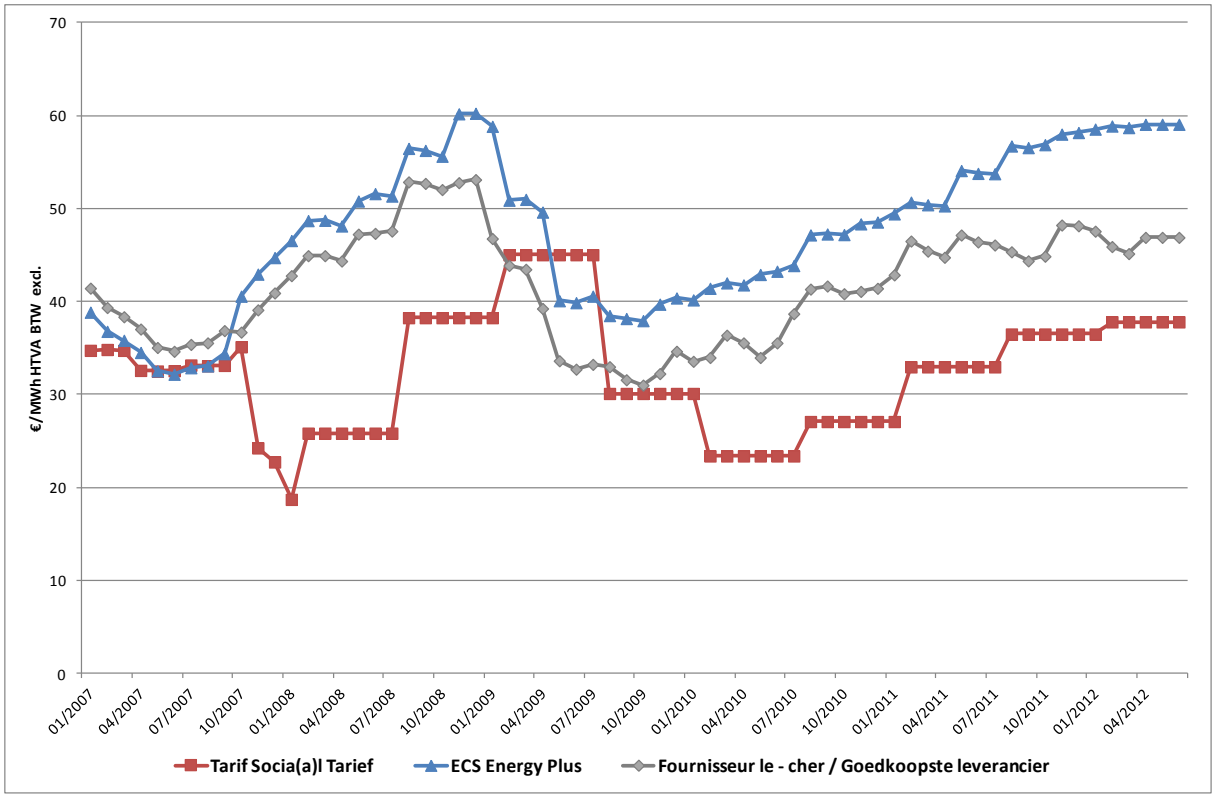

## Annexe - Historique des évolutions tarifaires

Octobre 2007 : **ECS**
Hausse de l'index Gpi d'environ 30 %, impliquant une hausse d'environ 17 % de la facture finale.
*0,25 HUB + 0,0468 GOL603 + 4,83 * (CPIy-1/CPIy-2) -7,86* devient
*0,25 HUB + 0,0468 GOL603 + 4,83 * (CPIy-1/CPIy-2)* ***-1,3***

Octobre 2007 : **Nuon** s'aligne sur la nouvelle formule d'Electrabel, avec pour conséquence que tous les fournisseurs ont désormais « 0,25 HUB + 0,0468 GOL603 » dans leur formule d'indexation « commodity ». Son ancien paramètre était passé sur des produits pétroliers uniquement [Brent, Heavy Fuel Oil (HFO) et Gasoil (GOL)].
Nuon est également le premier fournisseur de gaz naturel à proposer un contrat à prix fixe, valable pendant 3 ans.

Décembre 2007 : **Luminus**
Hausse de la formule de terme proportionnel d'environ 9%.
*2,58 * Igm + 0,3 * Igd* devient
*2,58 * Igm +* ***0,47*** ** Igd*

Février 2008 : **Essent**
Hausse de l'index Egi d'environ 12 %.
*0,25 HUB + 0,0468 GOL603 + 0,143* devient
*0,25 HUB + 0,0468 GOL603* ***+ 3,17***

et légère hausse de la formule de terme proportionnel
*2,13 * Egi + 0,18 * Igd* devient
*2,13 * Egi +* ***0,2*** ** Igd* pour Essent 5 (+1 %)

*2,13 * Egi + 0,092 * Igd* devient
*2,13 * Egi +* ***0,1*** ** Igd* pour Essent 30 (+0,5 %)

et hausse de la formule de redevance fixe
*16,72 * Igd* devient
***19,22*** ** Igd* pour Essent 5 (+15%)

*22,82 * Igd* devient
***25,41*** ** Igd* pour Essent 30 (+11%)

Janvier 2008 : **GRD**
Hausse des tarifs de distribution en moyenne de

- 15 % en Flandre (secteur mixte)
- 15 % en Wallonie (secteur mixte)
- 6 % à Bruxelles

Octobre 2008 : **Luminus**
Hausse de la formule de terme proportionnel d'environ 5% :
*2,58 * Igm + 0,47 * Igd* devient
*2,58 * Igm +* ***0,6*** ** Igd*

Janvier 2009 : **Lampiris**
Changement de la formule de terme proportionnel
0,25 HUB + 0,0468 GOL603 – 3,068 + 3,2 Igd devient
***TTF + 5,1 * Igd***

Avril 2009 : **Composante pétrolière Gasoil**
La composante Gasoil (GOL) 0,2% de soufre n'est plus publiée et est remplacée par la composante GOL à 0,1 % de soufre chez les fournisseurs ECS, Essent et Nuon. Toutes choses égales par ailleurs, cela entraîne une légère hausse (< 1 %) de la composante énergie chez ces fournisseurs.
Cela n'a pas d'influence sur Luminus qui utilisait déjà le GOL 0,1 % soufre, ni sur Lampiris qui n'utilise plus cette composante dans ses tarifs depuis 2009.

Juillet 2009 : **GRD (Eandis)**
Hausse des tarifs de distribution en moyenne de 10 % en Flandre (secteur mixte).
Les tarifs en Wallonie, à Bruxelles et dans le secteur pur en Flandre restent momentanément inchangés.

Octobre 2009 : **GRD (Ores et Sibelga)**
Hausse des tarifs de distribution en moyenne de 3 % à Bruxelles et de 15 % en Wallonie (secteur mixte).
Les tarifs dans le secteur pur restent momentanément inchangés.

Janvier 2010 : **GRD (Eandis, Ores et Sibelga)**
Hausse des tarifs de distribution en moyenne de 1 % en Flandre, de 7 % à Bruxelles et de 3 % en Wallonie (secteur mixte).
Les tarifs dans le secteur pur restent momentanément inchangés.

Janvier 2010 : **GRT Fluxys**
Baisse moyenne des tarifs de transport d'environ 25 %. Le tarif de transport étant compris dans le prix de l'énergie facturé par les fournisseurs, il revient à ces derniers de répercuter cette baisse dans leurs tarifs.

Janvier 2010 : **Nuon**
Changement de l'index Gni, renommé Gni2 (générant une hausse moyenne de 8 à 10 %)
*0,25 HUB + 0,0468 GOL603 + 4,83 * (CPIy-1/CPIy-2) -1,3* devient
***0,2304*** *HUB* ***+ 0,0263*** *GOL603* ***+ 0,0247 HFO603 + 6,64***

et légère baisse de la formule de terme proportionnel d'environ 6 %
*2,13 * Gni2 + 0,1326 * Igd* devient
*2,13 * Gni2 +* ***0,0354*** ** Igd*

Ceci génère une hausse d'environ 2 %

Février 2010 : **ECS**
Baisse de l'index Gpi d'environ 1 %.
*0,25 HUB + 0,0468 GOL603 + 4,83 * (CPIy-1/CPIy-2) -1,3* devient
*0,25 HUB + 0,0468 GOL603 +* ***4,63*** ** (CPIy-1/CPIy-2) -1,3*

Avril 2010 : **Luminus**
Baisse de l'index Igm d'environ 1 %.
*0,25 HUB + 0,0468 GOL603 - 3* devient
*0,25 HUB + 0,0468 GOL603 -* ***3,23***

Avril 2010 : **Essent**
Changement de l'index Egi (générant une hausse moyenne de 6 à 7 %)
*0,25 HUB + 0,0468 GOL603 + 3,17* devient
***0,2304*** *HUB* ***+ 0,0263*** *GOL603* ***+ 0,0247 HFO603 + 6,16***

Essent devient de la sorte le fournisseur le plus cher sur le marché résidentiel.

Avril 2010 : **Nuon**
Légère baisse de la formule de terme proportionnel d'environ 2 % :
*2,13 * Gni2 +* 0,0354 ** Igd* devient
*2,13 * Gni2 +* ***0,0018*** ** Igd*

Septembre 2010 : **Nuon**
Infime baisse de la formule de terme proportionnel :
*2,13 * Gni2 + 0,0018 * Igd* devient
*2,13 * Gni2 + **0,0016** * Igd*

Hausse de la redevance fixe :
20,9576 * Igd devient
***25,972175** * Igd*

A côté de son produit classique, Nuon lance un nouvelle offre dénommée **Budget** limitée uniquement aux clients effectuant leurs contacts via internet. Seule la formule la plus vendue étant reprise, Nuon Budget n'apparaît pas encore dans les comparaisons.
Dans Nuon Budget, il n'y a pas de redevance fixe. En ce qui concerne le terme proportionnel, il reste indexé principalement sur le Gni2 avec une formule légèrement différente.

Le terme proportionnel y est de :
*2,13 * Gni2 +* 0,3286 ** Igd – 0,99*

Octobre 2010 : **Essent**
Essent lance un nouvelle offre[5] dénommée **Eco**. Celle-ci est indexée sur le prix du gaz spot TTF[6] et ressemble très fortement à l'offre de Lampiris. Cette offre Eco est désormais utilisée pour les comparaisons entre fournisseurs. Le terme proportionnel est :
***TTF + 5,07 * Igd***

La redevance fixe est de 39 €/an jusque 30.000 kWh et 89 €/an au-delà.

Octobre 2010 : **Nuon**
Changement à nouveau de la formule de terme proportionnel :
*2,13 * Gni2 + 0,0016 * Igd* devient
*2,13 * Gni2 + **0,3286** * Igd – 0,685*

Hausse de la redevance fixe : 20,9576 * Igd devient 80 €/an TVAC.

Octobre 2010 : **Octa+**
Nouveau venu sur le marché du gaz naturel, Octa+ propose une offre indexée sur le TTF
Le terme proportionnel est : ***TTF + 5,95 * Igd***
La redevance fixe est de 50 €/an jusque 30.000 kWh et 95 €/an au-delà.

Janvier 2011 : **GRD**
Hausse des tarifs de distribution en moyenne de 5 % en Flandre, de 4 % à Bruxelles et de 16 % en Wallonie (secteur mixte). La hausse supérieure en Wallonie est due à l'introduction de la redevance de voirie dans le tarif de distribution de gaz des GRD wallons. Cette redevance est de 0,191 c€/kWh HTVA, ce qui génère un montant de 53,75 €/an TVAC pour un client standard chauffage (23.260 kWh/an).
Les tarifs dans le secteur pur flamand sont globalement en baisse de 11 %, et restent inchangés dans le secteur pur wallon (ALG) excepté pour ce qui concerne l'introduction de la redevance de voirie.

Janvier 2011 : **GRT Fluxys**
Hausse des tarifs de transport avec l'inflation (3,3 %). Ce tarif de transport est inclus dans le prix de l'énergie.

Février 2011 : **Nuon**
Baisse de la formule de terme proportionnel :
*2,13 * Gni2 + 0,3286 * Igd – 0,685* devient
*2,13 * Gni2 + 0,3286 * Igd **– 0,785***

[5] L'ancienne offre d'Essent continue à exister pour les clients existants jusqu'à l'échéance du contrat.
[6] Lampiris utilisait cependant ESGM Heren Monthly indice comme source pour indexer le TTF alors que Essent utilise une moyenne journalière mensuelle via Endex.

Mars 2011 : **Nuon**
Baisse de la formule de terme proportionnel :
*2,13 * Gni2 + 0,3286 * Igd – 0,785* devient
*2,13 * Gni2 + 0,3286 * Igd* ***– 0,865***

La redevance fixe passe à 75 €/an pour toutes les consommations résidentielles de Nuon.

Mars-avril 2011 : **Octa+**
Baisse du terme proportionnel :
*TTF + 5,95 * Igd* devient
*TTF +* ***5,06*** ** Igd* en mars 2011 et devient
*TTF +* ***5,05*** ** Igd* en avril 2011

La redevance fixe baisse également de 50 €/an à 40 €/an.

Mai 2011 : **Nuon**
Hausse de la formule de terme proportionnel :
*2,13 * Gni2 + 0,3286 * Igd – 0,865* devient
*2,13 * Gni2 + 0,3286 * Igd* ***– 0,765***

Août 2011 : **Eneco**
Nouveau venu sur le marché du gaz naturel, Eneco propose une offre indexée sur le TTF
Le terme proportionnel est : ***TTF + 7,95***
La redevance fixe est de 40 €/an pour toutes les consommations résidentielles.

Octobre 2011 : **Essent**
Baisse du terme proportionnel :
*TTF + 5,07 Igd* devient
***0,967*** *TTF + 0,507 Igd*

La redevance fixe baisse également de 39 €/an à 33 €/an. Essent propose désormais aussi une offre à prix fixe.

Novembre 2011 : **Essent**
Nouveau changement tarifaire :
*0,967 TTF + 0,507 Igd* devient
***HUB*** *+* ***4,81*** *Igd*

Décembre 2011 : **Essent**
Nouveau changement tarifaire :
*HUB + 4,81 Igd* devient
*HUB +* ***7,8***

La redevance fixe remonte pour s'établir à 40 €/an.

Janvier 2012 : **GRD**
Dans le secteur mixte, on note une hausse des tarifs de distribution de 3 % en Flandre, de 4 % à Bruxelles et de 2 % en Wallonie. La hausse supérieure à Bruxelles est due à une nouvelle taxe sur les compteurs.
Dans le secteur pur en Flandre, on note une baisse de 3 % pour Infrax Limburg et une hausse de 3 % pour Infrax West et Iveg. Dans le secteur pur en Wallonie (Resa Tecteo), on constate une hausse supérieure à 50 % due notamment au fait que les tarifs étaient figés depuis 2008.

Janvier 2012 : **GRT Fluxys**
Hausse des tarifs de transport avec l'inflation (3,2 %). Ce tarif de transport est inclus dans le prix de l'énergie.

Février 2012 : **Essent**
Hausse du terme proportionnel :
*HUB + 7,8* devient
*HUB +* ***7,9***

Février 2012 : **Octa+**
Baisse du terme proportionnel :
*TTF + 5,05 * Igd* devient
*TTF + **4,54** * Igd* excepté pour la Région Bruxelloise qui reste à l'ancien tarif plus onéreux.

Mars 2012 : **Nuon**
Changement de la formule de terme proportionnel :
*2,13 * Gni2 + 0,3286 * Igd – 0,765* devient
*2,13 * Gni2 + 0,3286 * Igd **– 1,215***

Avril 2012 : **ECS et Luminus**
Utilisation des indices du mois M au lieu des indices du mois M-1 dans les fiches tarifaires (les autres fournisseurs ont continué à utiliser les indices du mois M-1 dans leur fiche tarifaire). Ces fournisseurs ont finalement fini par utiliser l'indice de mars 2012 comme plafond.

Avril 2012 : **Octa+**
Changement de formule :
*TTF + 4,54* Igd* (pour Flandre et Wallonie) devient
***0,9** * (TTF + **6,91** * Igd)*

*TTF + 5,05* Igd* (pour la Région Bruxelloise) devient
***0,9** * (TTF + **6,91** * Igd)*

Avril 2012 : **Essent**
Essent ne propose plus de prix variable à ses nouveaux clients mais uniquement un prix fixe, par principe plus onéreux qu'un prix variable.

Mai 2012 : **Lampiris**
Changement de formule :
*TTF (ESGM) + 5,1 * Igd* devient
*TTF (Endex) + **7,9***

Mai 2012 : **Octa+**
Changement de formule : Et la redevance fixe TVAC passe à 35 €/an au lieu de 40 €/an
*0,9 * (TTF + 6,91 * Igd)* devient
*TTF + **7,83***

Mai 2012 : **Essent**
Réintroduit une formule sensiblement identique à celle d'application avant avril 2012 : ***TTF + 7,9***

Remarques générales
- ECS, Nuon et Essent proposent également des offres à prix fixes (non indexés). Luminus a cessé de proposer ces offres depuis 07/2010. Une comparaison est effectuée en page 10 entre offres indexées et fixes.

- Les fournisseurs de gaz historiques ECS et Luminus utilisent les mêmes composantes « 0,25 HUB + 0,0468 GOL603 » avec une partie fixe différente. Les autres fournisseurs ont modifié leurs formules :

- Lampiris, Essent, Octa+ et Eneco ont opté pour une indexation sur base du prix spot gaz TTF respectivement à partir de 01/2009 pour Lampiris, 10/2010 pour Essent et Octa+ et 08/2011 pour Eneco.
- Nuon a une indexation sur base de HUB et GOL mais également de HFO à partir de 01/2010.

- Eneco, Essent, Lampiris et Octa+ pratiquent une tarification adéquate basée sur le prix d'une cotation boursière (TTF Endex en l'occurrence) auquel s'ajoute une composante fixe non indexée, tandis que les autres fournisseurs continuent à utiliser une composante indexée sur base des prix du pétrole et de l'Igd à l'encontre des recommandations de la CREG.